

adjectifs numéraux consiste en ce que *zéro* est un prédicat de non-existence de la catégorie *N* (cf. Chapitre II), tandis qu'un déterminant numéral est un prédicat de quantification s'appliquant à un ensemble déjà constitué de *N*. Autrement dit, il s'agit, dans la construction *zéro N*, d'une référence virtuelle du nom *N* (Milner 1982) : si un numéral présuppose l'existence d'un ensemble d'objets *N*, *zéro* prédique l'absence de tout objet *N* : il ne prédique pas le nombre mais la non-existence. Sont ensuite examinées les oppositions entre *zéro N* et *pas de N*. Dans les deux cas, le choix entre singulier et pluriel de *N* suscite une hésitation. *Zéro* et *pas de* peuvent fonctionner comme prédicat dans des énoncés nominaux, également. Cependant, une différence s'observe quand ils ont pour *N* un nom propre : avec *pas de*, *Npr* est en emploi référentiel, avec *zéro*, *Npr* est en emploi dénominatif (Gary-Prieur 2001). Cette différence est due au fait que *zéro* pose l'absence de *N* et *pas de* présuppose l'existence de *N* tout en posant son absence. La deuxième différence vient du fait que *zéro* se combine avec un *N* qui soit pluralisable : ainsi, dans la paire *pas de bruit* et *zéro bruit*, si le premier entre en opposition avec *du bruit*, le dernier s'oppose à *des bruits*. *Zéro* est à la non-existence ce que *un* est à l'existence dans un domaine comptable.

Le chapitre V aborde le micro-système constitué de *nul*, *aucun*, *pas un (de)* et *zéro*. L'auteure vérifie que *aucun* et *pas un (de)* apparaissent seulement dans une phrase négative et *zéro* seulement dans une phrase affirmative. Les deux types se distinguent, de surcroît, par la présupposition d'existence éventuelle de *N* accompagnant *aucun/pas un (de)* et exclue avec *zéro*. Ce dernier porte une « vision positive de l'absence de *N* » en discours, d'où sa tendance générale à se combiner avec des *N* qui renvoient à des réalités perçues comme « défavorables » : *zéro stress* vs **zéro détente*. Parmi les contraintes syntaxiques observées avec *zéro N*, il faut notamment citer la difficulté d'ajouter à *N* un complément ou une détermination autre que ceux qui restreignent la référence virtuelle de *N* (*zéro* impose une *clôture stricte* au GN). Cette restriction est un corrélat formel de l'interprétation sémantique que recèle ce syntagme, qui désigne une nouvelle entité ou un nouveau concept. Ainsi, il peut recevoir le déterminant défini (*le zéro papier*) ou être classifié par le concept de ou le principe de. La solidité conceptuelle fait qu'il peut fonctionner comme épithète d'un autre nom : N_1 [*zéro N₂*] = *l'automobile « zéro émission »*. À un stade plus avancé, le mot *zéro* peut avoir une connotation positive pour aboutir à une expression telle que *fumez zéro*, où *N₂* réduit ne se restitue pas facilement.

Le chapitre VI, inédit, traite des emplois prédicatifs de *zéro* en dehors du GN. Seul, il perd toute connotation positive au profit d'une forte connotation négative (*Zéro !*). L'auteure examine, en particulier, deux cadres phrastiques : *zéro*, seul élément d'une proposition et *zéro*, comme attribut dans la construction copulative *c'est zéro*. Selon l'auteure, le mot-énoncé *zéro* appartient à une *assertion*, tandis que la phrase copulative appartient à une *jugement*. Par exemple : *Le ravitaillement, zéro !* vs *Le ravitaillement, c'est zéro !* Si le premier constate qu'il n'y a plus le moindre ravitaillement, le second admet qu'il existe mais qu'il ne vaut rien. Le

prédicat *zéro* est employé pour prédiquer « l'absence », provoquant spontanément la réaction négative chez les locuteurs.

À la fin du livre, l'auteure récapitule les observations en constatant que, historiquement, le sens du mot *zéro* a évolué en trois étapes : les emplois neutres (comptage/mesure), les emplois dépréciatifs et les emplois valorisants. Devant la prolifération de ces derniers emplois à l'heure actuelle, l'auteure propose, pour conclure l'ouvrage, de corrélérer ses observations purement linguistiques avec les réflexions sociologiques et philosophiques portant sur l'idéologie qui valorise l'absence.

Dans les notes de bas de page, dont la numérotation est réinitialisée à chaque page, ce qui est insolite, l'auteure prend le soin de mentionner plusieurs pistes de recherches à chaque occasion. Le(s) défi(s) lancé(s) attend(ent) d'être relevé(s) par les lecteurs.

Takuya NAKAMURA
Univ Gustave Eiffel, CNRS, École des Ponts
ParisTech, LIGM F-77454 Marne-la-Vallée

Jean-Christophe PELLAT, L'orthographe française : Histoire, description, enseignement, Paris, Ophrys, coll. « L'essentiel français », 2023, 170 pages.

La réflexion sur l'orthographe avec son cortège de difficultés ne date pas d'aujourd'hui, mais fort d'une expérience dans le domaine, Jean-Christophe Pellat éclaire avec minutie ce sujet redouté par les francophones eux-mêmes et dont le poids social est indéniable. Impossible de faire l'impasse sur l'histoire (Première partie), car elle pèse encore dans la description en venant se greffer sur les principes qui régissent l'orthographe actuelle (Deuxième partie). Tout aussi complexe est l'enseignement/apprentissage (Troisième partie), même si l'adoption de stratégies adéquates aide à sa maîtrise. Au fil de ces parties équilibrées, le destin de l'orthographe est tiraillé entre influences contraires. Des origines à aujourd'hui, on voit s'affronter institution contre imprimerie, imprimeurs entre eux, ministre contre institutions, usagers et choix des supports d'écriture contre réforme institutionnelle, etc. Les principes de fonctionnement de l'orthographe ont donné lieu à des points de vue opposés, selon qu'oral et écrit étaient considérés comme indépendants (notamment chez les structuralistes) ou non. Enfin, l'enseignement de l'orthographe révèle des divergences autour de la dictée, même s'ils portent plus sur les types de dictées que sur son principe même. Rédigé dans une langue fluide, le texte est accompagné d'encarts et de tableaux. Il puise dans quatre pages de repères bibliographiques, issus ou non de l'espace francophone et classés en fonction des trois parties ; une mention spéciale vise une dizaine d'ouvrages jugés essentiels. Un glossaire termine l'ensemble.

L'histoire éclaire d'abord sur une particularité de l'orthographe que le français partage avec l'anglais, tous deux en tête du peloton des orthographes difficiles : une faible correspondance entre oral et écrit. À ce premier handicap,

le français ajoute des difficultés grammaticales, notamment la maîtrise de l'accord du participe passé qui nécessite la connaissance de quatre règles. Et c'est dans le ballet des hésitations et des divergences des instances concernées que cette rétrospective fait apparaître la complexité actuelle de l'orthographe. Malgré un cheminement parallèle aux autres langues romanes où oral et écrit se correspondent raisonnablement jusqu'au XIII^e, un décalage s'instaure, la relation entre écrit et oral se caractérisant alors par la stabilité de l'un et l'instabilité de l'autre : la prononciation évolue, mais les écrits restent figés. Ainsi, la notation des diphtongues par des digrammes (*ai*, *ei*, *au*, etc.) persiste malgré leur disparition en français. Bien plus, au XIV^e, les écrits administratifs viennent supplanter le droit oral : certaines lettres deviennent muettes, comme les marques de féminin ou de pluriel (*e*, *s*).

Pour autant, il serait illusoire de croire que l'écrit n'offre aucune variation. Du XVI^e au XVIII^e, deux courants se partagent la mise : orthographe ancienne (lecture et écriture s'appuient sur le latin) et orthographe moderne (rejet des lettres étymologiques inutiles, recherche de régularisations). De ce compromis résultera l'actuelle orthographe. Progressivement, un modèle unique cherche bien à s'imposer avec l'intervention de l'Académie française qui lance le coup d'envoi au XVII^e ; et rien de tel pour jouer ce rôle que les éditions successives des dictionnaires (1694, 1718). Mais si certaines préconisations sont retenues (l'accentuation dans *chanté*), c'est en partie qu'elles étaient déjà effectives chez les imprimeurs. Et l'écrit lui-même fait l'objet d'hésitations, car imaginer que l'Académie française représente la référence serait sans compter avec les usages de l'imprimerie qui fait contrepoids (utilisant *enfants* au lieu de *enfans*), ni avec la présence parallèle de deux dictionnaires qui se démarquent de l'Académie (Furetière et Richelet). Pour clore le tout, des hésitations frappent les acteurs respectifs (Académie et imprimeurs) : choix entre *an* ou *en* dans *aventure*, décision concernant les consonnes doubles, etc. La deuxième édition du Dictionnaire (1718) consacre le conservatisme en rétablissant les *s* muets, allant ainsi à contrecourant des usages de l'imprimerie. Mais l'entrée en scène de Montesquieu et Voltaire vient rompre la tendance conservatrice avec trois éditions du Dictionnaire au XVIII^e qui instaurent une réforme : des accents sont introduits (l'accent circonflexe au lieu du *s*), certaines lettres muettes supprimées (*avis* devient *avis*). Évincée lors de la Révolution, l'Académie retrouve ses lettres de noblesse au XIX^e : l'orthographe se fixe, le digramme *oi* cède la place au digramme *ai*, des modifications ponctuelles sont proposées.

Au XX^e siècle un consensus se dégage progressivement, parallèlement à des tendances contradictoires : le Ministère de l'Instruction publique demande de la souplesse avec certaines erreurs sur le participe tandis que l'Académie prône la fermeté. Là encore, un florilège de réformes, appliquées ou non, émaillent ce siècle et les diverses instances montrent des divergences. Ainsi, Belgique, Québec et Suisse romande s'inclinent devant la norme préconisée par l'Académie française et deux organismes dédiés à la réforme de 1990, mais C. Allègre, ministre français de l'Éducation

nationale, y est hostile. La réforme visait à introduire une régularisation, y compris pour les créations à venir : trait d'union dans les noms de nombre complexes, pluriel des noms composés comportant un trait d'union, accent grave qui correspond à un "e ouvert" (*je céderai*), etc. Malgré tout, la prétendue fixité de l'orthographe doit être revue, qu'elle concerne le lexique ou la grammaire : un mot sur deux a changé au moins une fois d'orthographe entre le XVI^e et le XX^e.

La deuxième partie rappelle la relation entre norme et usage dans le contexte du français : en France, l'Académie a un rôle consultatif, mais la décision revient *in fine* au pouvoir (voir la réforme de 1990). Toutefois, l'usager bénéficie d'une certaine latitude, tant et si bien que la norme coexiste avec la variation : flottements officiels sur l'accord sujet-verbe avec le nom collectif singulier ou son complément pluriel, liberté d'appliquer ou non certaines préconisations (*voute* ou *voûte*). La liberté trouve son expression maximale dans les SMS, où l'expressivité est libre de s'exercer : réductions, émoticônes, répétitions graphiques.

Mais l'essentiel de cette partie est consacré aux principes d'ensemble – et de détail – régissant l'écriture du français qui distingue principe phonographique (phonèmes ou syllabes) et principe sémiographique (mots ou morphèmes). La complexité du système orthographique ne s'éclaire que par une subdivision incluant ces deux principes en synchronie, d'une part, et un principe étymologique et historique en diachronie, d'autre part. Selon le principe phonographique, à un graphème correspond un phonème, mais le français est aux antipodes de l'API gouverné par le principe de biunivocité : témoins l'exemple du /k/, celui des digrammes ou encore les lettres muettes. Selon le principe sémiographique, tel ou tel graphème renvoie à un élément grammatical ou sémantique, les marques grammaticales pouvant être muettes ou non. Enfin, selon le principe en vigueur en diachronie, les lettres étymologiques sont souvent issues du latin ou du grec et les lettres historiques ont été introduites au cours de l'histoire en dépit de l'étymologie (le *h* de *huile*).

Le détail du système, quant à lui, correspond aux unités graphiques elles-mêmes : lettres de l'alphabet, lettres vs graphèmes, accents, syllabe graphique, tout est défini et illustré avec précision. L'héritage de Blanche-Benveniste et Chervel d'une part, de Catach d'autre part, est présent dans l'analyse des phonogrammes, graphèmes correspondant directement aux phonèmes, point de référence utile pour l'orthographe. C'est dans le domaine (sémiographique) des marques grammaticales que le décalage entre écrit et oral est le plus manifeste : le *-s* du pluriel et le *-e* du féminin notamment, le premier étant souvent muet, le second toujours. Mais c'est surtout avec les homophones, grammaticaux (*à/a*) ou lexicaux (*faim/fin*) que le français se distingue. Enfin, dès lors que les lettres étymologiques ou historiques ne jouent plus aucun rôle, elles sont hors système, tel le *s* de *temps*. Certains graphèmes sont polyvalents, comme le digramme *ai* qui, dans *chantait*, joue un rôle phonographique (correspondant du phonème / ε /) et sémiographique (marque grammaticale de l'imparfait).

La dernière partie s'adresse prioritairement à des élèves dont le français est la langue. Le poids académique de l'orthographe est incontestable et pour que la réussite soit au rendez-vous, l'auteur préconise notamment un apprentissage progressif et une évaluation soulignant les progrès. Il identifie les domaines problématiques : accents, homophones, consonnes doubles. La variation des mots représente une difficulté majeure avec le verbe puisqu'elle ne se manifeste pas au même titre à l'oral et à l'écrit. À la recherche de stratégies à l'origine des erreurs, il convoque la *Grammaire des fautes* de Frei, notamment le besoin d'assimilation, qui consiste, devant une situation nouvelle, à se référer à ce qui est préconisé pour une situation déjà connue. Mais c'est la typologie des erreurs de Catach (1980) qui est la plus complète.

Comme dans d'autres disciplines, une solution productive consiste à recourir à plusieurs stratégies : solliciter la mémoire (du lexique), exploiter les correspondances phonèmes – graphèmes, procéder par analogie, recourir aux règles et utiliser un dictionnaire. La maîtrise de l'orthographe grammaticale implique non seulement la connaissance de règles mais aussi le repérage des mots variables, nom, verbe et fonction sujet étant prioritaires. Une notion récente a la faveur des didacticiens et des programmes, celle de chaîne d'accord qui lie des mots au regard d'accords, soit essentiellement : chaîne du GN, chaîne sujet-verbe, chaîne sujet-verbe-attribut du sujet. Mais des critères sont à prendre en compte pour prévenir les erreurs (Jaffré et Bessonnat) : de dynamique (pour anticiper : *tous dans tous les enfants*), de position (pour mémoriser l'accord à appliquer sur une suite), de rupture (pour exclure un élément d'une chaîne d'accord, par exemple un adverbe). L'inévitable accord du participe passé est abordé. Plusieurs pistes sont proposées : reformulation (Wilmet, Guion), règles en six étapes, ou règle unique, sauf pour les pronoms.

Enfin, la dictée, dont le genre existe depuis le XVIII^e est déclinée en types. La cacographie est maintenant bannie, au motif que les erreurs (visibles) risquent de s'inscrire chez l'élève. Vient ensuite le règne de la dictée, qu'elle soit de contrôle ou préparée, jusque dans les années 60. La première essuie des critiques dès Jules Ferry pour retomber sous les foudres officielles en 1972 : en cause la sévérité de la notation qui ne prend pas en compte les mots rares, ainsi que l'accumulation de difficultés. Des propositions constructives apparaissent en 1977 : dictée en situation, dictée d'entraînement systématique et dictée de contrôle assortie d'un corrigé doté de vertus d'apprentissage. La pratique de l'orthographe ne saurait se limiter à cet éventail de dictées. Des activités sur la phrase ou le texte y contribuent, portant sur la conjugaison verbale, tout comme des exercices sur le vocabulaire. Une batterie d'exercices termine cette partie.

Quelques menues réserves de forme n'entament pas la qualité de l'ouvrage, documenté et dense, à la fois théorique et pratique.

Christiane MARQUE-PUCHEU
Sorbonne Université EA 4089

Laurent GOSSELIN, *Aspect et formes verbales en français*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Domaines linguistiques », n° 17, 2021, 280 pages.

Si la notion de *temps*, qui a fait l'objet d'une quantité considérable de travaux depuis toujours, possède une place cruciale dans toutes les grammaires des langues naturelles, celle d'*aspect*, quant à elle, est traitée comme un parent pauvre de la première. Or, d'après Frontier (*La grammaire du français*, Paris, Belin, 1997 : 510), « il semble que dans l'histoire des langues indo-européennes et sans doute aussi d'autres familles de langues, la notion d'*aspect* soit extrêmement ancienne, peut-être même antérieure à celle de datation ». En dépit de cette hypothèse, cette notion n'a été introduite dans la grammaire française qu'au début du XIX^e siècle par Michel, dit « de Neuville » (cf. Fournier, *Histoire des théories du temps dans les grammaires françaises*, Lyon, ENS éd., 2013 : 239-246), et ne s'est imposée que progressivement au XX^e siècle (cf. Brunot, *La pensée et la langue*, Paris, Masson, 1922). Et cela n'a pas été sans provoquer de vives réactions de linguistes, à l'instar de Vendryès (Compte-rendu de J. Holt, *Études d'aspect*, in *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 42, 1945 : 84) ou de Tesnière (*Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck, 1959, chap. 37, §27) selon qui, l'*aspect* est une notion très complexe et très difficile à appréhender. Cependant, selon Guillaume (*Temps et Verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps*, Paris, Champion, 1929 : 47-48), le verbe est un sémantème qui *implique* et *explique* le temps. Tandis que le *temps impliqué* est celui que « le verbe emporte avec soi, qui lui est inhérent, fait partie intégrante de sa substance et dont la notion est indissolublement liée à celle de verbe », le *temps expliqué*, quant à lui, « n'est pas le temps que le verbe retient en soi par définition, mais le temps divisible en moments distincts – passé, présent, futur et leurs interprétations – que le discours lui attribue ». Cette distinction entre *temps impliqué* et *temps expliqué* correspond respectivement à celle qui oppose aspect et temps.

De nos jours, dans l'étude des formes verbales, les manuels d'enseignement scolaire et de *Français Langue Étrangère*, à l'exception de Sautot et Lepoire-Duc (*Le verbe pour exprimer le temps : Quels apports pour une rénovation de la didactique de la grammaire ?*, Grenoble, Ldid 47, 2013), Delbart (*Petite grammaire instructionnelle pour le français langue étrangère*, Paris, Classiques Garnier, 2016) et Somé (*Comprendre les temps du français. Une approche instructionnelle*, Paris, Michel Houdiard éd., 2019), tout comme les programmes et les terminologies officiels, n'ont pas appréhendé la pleine mesure des valeurs sémantiques d'*aspect*, considérées comme des nuances sémantiques secondaires. Et pourtant, pour qu'une analyse des formes verbales soit complète, elle doit être à la fois modale (M), aspectuelle (A) et temporelle (T). En d'autres termes, ces trois paramètres (connus sous le sigle T-A-M) peuvent être vus comme les trois sommets d'un triangle équilatéral, où chacun interagit avec l'autre.

C'est grâce au présent ouvrage de Laurent Gosselin (désormais LG), *Aspect et formes verbales en français*, que la